

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 31
Ayant donné un Pouvoir : 05
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux :** MM. MENUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet :** MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux :** Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire :** Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey :** Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Afin de faciliter la préparation budgétaire avec les services, le logiciel SIMCO (relié à notre logiciel comptable via un connecteur) est utilisé. Néanmoins, sur la préparation budgétaire 2026 un « bug informatique » qui n'a pas pu être expliqué par le prestataire a entraîné une mauvaise prise en compte des dépenses demandées au niveau du service TOURISME et des recettes pour le service MANDRIN. Concrètement, bien que validée et acceptée dans l'outil les chiffrages n'ont pas été basculés de la colonne demande vers la colonne arbitrage. Les données n'ont donc pas été reprises au niveau du logiciel comptable.
- Une annulation de titre doit intervenir sur l'année 2025 concernant le loyer de l'agence postale intercommunale. Le montant versé par la Poste en Octobre étant erroné, le mois d'Octobre 2025 doit être annulé. La somme initialement prévue au titre de l'année 2026 ne couvre pas le montant en totalité. Par ailleurs, une petite marge est gardée pour les régularisations à intervenir durant l'année.

- Afin d'équilibrer cette décision modificative :
 - o Le budget prévu pour les dotations d'intercommunalité et de compensation sera réévalué en fonction des montants notifiés,
 - o Des lignes de dépenses au 011 seront réduites sans compromettre le fonctionnement des services,
 - o Le rattachement des recettes des loyers de la Poste au titre de l'année 2025 a été sous-évalué par rapport au montant réellement perçu en 2026. Un ajustement est donc proposé via cette décision modificative budgétaire.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1

DM n° 1

2026

Communauté de Communes Val Guiers - Communauté de Communes Val Guiers

INSEE

73039

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-633 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-633 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-633 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-633 : Fournitures non stockées - Alimentation	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-020 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-633 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064-633 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6078-633 : Achats de marchandises - Autres marchandises	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-633 : Contrats de prestations de services	0.00 €	4 690.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61358-633 : Autres locations mobilières	0.00 €	550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-633 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-633 : Maintenance	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-633 : Catalogues et imprimés	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-633 : Publications	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251-020 : Voyages, déplacements et missions	907.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251-633 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627-633 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	80.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283-633 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 907.00 €	27 320.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818-633 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	1 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-66 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7062-633 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R- 706888-66 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 700.00 €
R- 7078-633 : Autres marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 700.00 €
R- 741124-028 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 273.00 €
R- 741126-028 : Dotation de compensation des EPCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 790.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 063.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 907.00 €	30 670.00 €	0.00 €	26 763.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

